

## L'ONICL lance la Déclaration Quotidienne Electronique de l'activité des minoteries industrielles

Après le succès de la déclaration électronique de la collecte, l'ONICL continue dans cette voie de dématérialisation par le lancement de la Déclaration Quotidienne de l'activité des minoteries industrielles. Après plusieurs tests concluant, l'accès à ce module est généralisé à l'ensemble des minoteries.

A partir du **jeudi 21 décembre 2017** les minoteries sont invitées à effectuer leurs déclarations quotidiennes directement et régulièrement sur le portail de l'ONICL. La première journée déclarée est celle du 20 décembre. Pour ce faire, l'ONICL procédera à la réinitialisation des données du portail pour y inscrire les stocks (blés et produits) de fin de journée du 19 décembre.

Ainsi, la déclaration quotidienne électronique fera foi et remplacera celle faite sur support papier.

L'ONICL continuera dans cette voie de dématérialisation et mettra prochainement au service des professionnels les autres déclarations.

Les Services de l'ONICL sont à la disposition des minoteries pour réussir cette étape.